

Rennes, le 18/10/2023

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Jérôme ROCHELLE
Tél. : 02 99 33 34 33
Mèl. : ars-dd35-sante-environnement@ars.sante.fr

Réf. : ELISE : D1023--5996

Le Directeur de la délégation départementale

à

Monsieur le Préfet de la Région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine
D.C.I.A.D
B.I.C.
81, boulevard d'Armorique
35700 RENNES CEDEX

Objet : ICPE – CARRIERE – ISDND - BORDINI – LANDEAN.

Monsieur le Préfet,

Par message du 11 juillet 2023, vous m'avez transmis pour avis le complément de dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé par la société BORDINI ENVIRONNEMENT concernant la carrière de roche massive et le projet d'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) d'amiante lié situés au lieu-dit « Le Rocher Méhalin » sur la commune de Landéan.

Ce dossier a déjà fait l'objet d'un avis ARS daté du 1er avril 2022 qui demandait des compléments à l'étude d'impact sur le bruit et l'exposition des populations aux poussières, à la silice et à l'amiante.

Le dossier complété répond à mes demandes d'autant que la durée d'exploitation du gisement n'ira pas au-delà d'une année. **Le pétitionnaire devra respecter scrupuleusement les mesures visant à réduire au maximum les émissions de poussières de son site.**

En conséquence, j'émet un avis favorable à cette demande d'autorisation sous réserve que l'arrêté préfectoral d'autorisation reprenne scrupuleusement les mesures (pages 122 et 123 – Etude d'impact) visant à limiter l'envol de poussières et à assurer leur suivi analytique (surveillance des retombées de poussières).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la délégation
départementale d'Ille-et-Vilaine,



David LE GOFF